



PASS COMMUNAUTAIRE



COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
ÉPINAL



Cette carte est **gratuite**, elle permet de bénéficier de **tarifs préférentiels** sur des équipements culturels et sportifs de la Communauté d'Agglomération d'Épinal et de la Ville d'Épinal.



→ OÙ L'UTILISER

ÉQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES

- Patinoire - Épinal
- Piscine Germain Creuse - Golbey
- Piscine Iris - Épinal
- Piscine Olympique Roger Goujon - Épinal
- Piscine Léderlin - Thaon-les-Vosges
- Bibliothèque multimédia intercommunale - Épinal
- Relais bmi - Golbey
- Médiathèques - Thaon-les-Vosges et Deyvillers
- Conservatoire Gautier-d'Épinal - Épinal
- École de Musique Intercommunale - Thaon-les-Vosges
- Studios de répétition à La Souris Verte - Épinal et Thaon-les-Vosges

ÉQUIPEMENTS ET ANIMATIONS DE LA VILLE D'ÉPINAL

- Golf
- SpinaParc
- Points-Cyb (accès avec la carte Cyberpass)
- Stages sportifs, culturels et multimédia pendant les congés scolaires (accès avec la carte d'animation)
- Mercre'dynamiques pendant l'année scolaire (accès avec la carte d'animation)

Le Pass communautaire est remis à tous les habitants des communes de la **Communauté d'Agglomération Épinal**.

Le Pass communautaire est individuel ; un pass par membre de la famille qui en fait la demande. Il est valable 2 ans à partir de la date de délivrance.

→ COMMENT L'OBTENIR

Il faut s'adresser à sa mairie (de résidence).

PIÈCES À FOURNIR

- Une photo d'identité
- Une carte d'identité ou permis de conduire pour les adultes et le livret de famille pour les enfants
- Taxe d'habitation ou taxe foncière (de la résidence principale en cours de validité)
Si vous êtes nouvel arrivant : bail ou acte authentique d'achat de l'habitation